DOCUMENTS ET RÉFLEXIONS INTEMPESTIVES SUR LA CRISE DU RECRUTEMENT DES MAITRES

1. Quelques données numériques. — Bien que les informations les plus officielles soient bien souvent contestables, prenons comme données numériques du problème les renseignements suivants fournis par M. le Directeur Général de l'Enseignement du Second Degré au Conseil Supérieur, le 25 mars 1958.

Il y a, en 1958, 65 000 élèves « excédentaires » dans le Second Degré. Il y en aura 60 000 de plus en octobre prochain. Soit 125 000 élèves qui, à supposer qu'on les répartisse en classes de 35 élèves, exigeraient la création de plus de 3 000 classes, la nomination de plus de 3 000 professeurs nouveaux. Il existe 1 700 chaires non pourvues ; 700 le sont par groupement d'heures supplémentaires. Au total 5 400 professeurs ; en y ajoutant ceux qui sont demandés pour la Tunisie, le Maroc et d'autres pays, il faudrait trouver, en octobre, 6 000 à 6 400 professeurs nouveaux. Les C.P.R. en fourniront 1 246 ; il y aura environ 300 agrégés nouveaux pour le Second Degré ; on n'atteindra pas le total de 1 600, soit le quart des besoins.

Dans une situation aussi dramatique, — et qui se présente avec le même caractère dans l'Enseignement du Premier Degré, dans le Technique et dans les Facultés, — il était inévitable que se manifestent des réactions plus ou moins désordonnées.

2. La faute des autres. — La première consiste à attribuer la responsabilité de ces difficultés... aux autres. Des autorités responsables du Second Degré ont déclaré, sinon officiellement, tout au moins publiquement, que c'était la faute de l'Enseignement Supérieur qui ne formait plus assez de licenciés. Ces mêmes autorités n'ont pas signalé que la désaffection des jeunes gens pour les carrières de l'en-

seignement pouvait aussi provenir des médiocres conditions de travail et de rénumération offertes aux jeunes professeurs débutants.

Au sein du Mouvement National pour le Développement Scientifique (M.N.D.S.), dont je ne manquerai pas de souligner par ailleurs les initiatives heureuses, certains professeurs du Supérieur ont développé l'argument qu'on utilisait mal les licenciés et les agrégés. Argument qui aurait plus de poids s'il était appuyé sur une documentation précise, mettant en évidence que des licenciés de Mathématiques, qui désiraient des postes de professeurs, en ont été effectivement privés. A vrai dire, il semble bien que l'argument ait été employé à seule fin d'alimenter une polémique personnelle, ce qui lui enlève, à nos yeux, toute valeur. De plus, le M.N.D.S. a prétendu que l'engagement d'enseigner dans le Second Degré écartait les candidats ; à la réflexion, j'ai compris que cet engagement n'avait que des inconvénients psychologiques et je me suis bien volontiers rangé à la thèse du libéralisme. Je l'adopte encore, ce libéralisme, quand je demande qu'on accorde aux licenciés et aux agrégés la liberté d'enseigner à des niveaux élémentaires s'ils en ont le goût ou s'ils n'ont pas le goût d'enseigner au niveau de la Propédeutique.

Pour en finir avec cette attitude qui consiste à rejeter les torts ou les difficultés sur les autres, rappelons l'attitude de la Commission Billères en faveur du fameux professorat troisième niveau (qui signifie « tout l'effort pour la soi-disant élite » et est donc en pleine contradiction avec l'esprit de la réforme générale). Le Colloque du M.N.D.S. des 19, 20, 21 avril 1958 semblait avoir compris les inconvénients de cette fausse mesure puisque, en commission, le texte suivant avait été adopté :

La Commission s'oppose à la création d'un cadre, dans le Second Degré, de professeurs non licenciés.

A titre exceptionnel, pour tenir compte des besoins considérables dans les dix années à venir, la Commission accepte que l'Enseignement puisse être assuré par des étudiants ayant seulement un certificat de propédeutique sous réserve qu'ils aient la possibilité effective de poursuivre leurs études de licence ;

a) *soit par un service de six heures dans une ville de Faculté ;*

b) *soit par un congé de deux ans, avec traitement, au bout de trois années au plus d'enseignement.*

Mais ce texte a été repoussé en séance plénière et, sur la pression de groupes d'étudiants dont l'inspiration me paraît, je dois l'avouer, incompréhensible ; un autre texte a été adopté, si peu clair que, faute de l'avoir sous la main, je me garderai bien d'en résumer l'esprit.

3. Un exemple à ne pas suivre. — Au moins pouvait-on espérer que dans ces conditions les responsables directs de l'Enseignement du Second Degré sauraient trouver les mots qu'il faut et surtout les solutions provisoires indispensables pour parer au plus pressé.

Or, dans *Le Monde* du 29 mars 1958 on a pu lire l'information suivante :

Monsieur Brunold : *Il faudra faire appel aux instituteurs pour l'Enseignement Secondaire*

(De notre correspondant particulier) :

Nantes, mars. — *Présidant à Nantes les manifestations du cent cinquantième anniversaire du Lycée Clemenceau, M.* Brunold, *Directeur Général de l'Enseignement du Second Degré, a évoqué les problèmes qui se posent dans le domaine de l'Enseignement Secondaire.*

Celui des locaux, a-t-il dit, pourra être résolu par des constructions provisoires au besoin. Mais c'est tout particulièrement celui du recrutement qui est préoccupant : pour satisfaire aux besoins, six mille a six mille cinq cents professeurs seront néces-

saires à la prochaine rentrée. Or, les possibilités totales ne dépassent pas seize cents. Dans ces conditions, a-t-il poursuivi, comment sauver l'Enseignement Secondaire qu'il faut maintenir à tout prix ?

Le représentant du Ministre ne voit pour cela qu'une solution : faire appel à des instituteurs. Car « en ce moment et pendant un temps, la quantité doit l'emporter sur la qualité : la qualité, nous la retrouverons ensuite ».

Cette information cumulait les « avantages » suivants : alimenter certaine méfiance des professeurs du Second Degré à l'égard du corps des instituteurs ; en même temps, blesser les instituteurs. Je comprends en tout cas fort bien la réaction de mon Camarade Denis FORESTIER, Secrétaire du Syndicat National des Instituteurs qui adressait, le 2 avril, la lettre suivante à M. BRUNOLD :

Paris, le 2 avril 1958.

Denis FORESTIER, Secrétaire général du Syndicat National des Instituteurs,

à

M. le Directeur Général de l'Enseignement du Deuxième Degré,

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Le journal « Le Monde », en date du 29 mars 1958, relate très brièvement l'exposé que vous avez fait à l'occasion du cent cinquantième anniversaire du Lycée Clemenceau à Nantes.

Pour faire face au manque de maîtres qui caractérisera la rentrée prochaine dans l'Enseignement du Deuxième Degré, vous préconisez de faire appel à des instituteurs. Vous aviez d'ailleurs précisé cette intention à la fin de la dernière réunion du Conseil Supérieur et hors séance.

J'entends bien qu'une telle solution présente des aspects techniques qui doivent être débattus entre Directions intéressées et Conseils compétents. Il eût peut-être mieux valu qu'il en soit ainsi avant que soit lancée la proposition elle-même.

Mais cela n'est point l'objet de ma lettre. Le correspondant du « Monde » vous prête cette phrase à propos de la solution préconisée : « En ce moment et pendant un temps, la quantité doit l'emporter sur la qualité : la qualité, nous la retrouverons ensuite. »

Je ne puis croire que ce soit la relation exacte des propos que vous avez tenus.

Mais il faut convenir que, placés dans le cadre de la très courte note de presse, ils prennent à l'égard du corps des instituteurs tout entier une allure offensante.

Je serais heureux et, disons-le aussi, pleinement rassuré si vous vouliez bien rétablir la réalité.

Mes camarades responsables de nos sections départementales, réunis le 31 mars en Conseil national, ont souligné avec force combien cette appréciation que l'on vous prêtait les avait heurtés.

Si nous n'étions que la quantité, et si par ailleurs les qualités pédagogiques et de conscience professionnelle qui caractérisent le corps des institutrices et instituteurs, si leur sens civique et républicain — ce n'est pas moi qui ai avancé que les instituteurs avaient pour une bonne part fait la grandeur de la III^e^ République — si tout cela n'avait aucun crédit, alors que l'on n'ait pas recours à nous pour faire face aux nécessités qu'impose la situation actuelle de l'enseignement dont vous avez la charge.

Les besoins de l'Enseignement du Premier Degré sont assez grands et impérieux pour requérir tous nos soins. Nous voulons bien coopérer, à notre rang et selon nos moyens, mais aussi dans ce respect qui, nous le pensons, est mérité.

Cette phrase, sans nul doute rapportée hors du contexte où elle se situait, a soulevé d'autant plus d'indignation chez nos camarades que ceux-ci savent que les

projets de décrets sur la fonction de maître de Cours Complémentaires se sont heurtés à l'hostilité de votre Direction. Or, ces textes ont reçu l'approbation du Conseil Supérieur de l'Education Nationale, des crédits pour leur application sont inscrits au budget de 1958. De cet ensemble, à bon droit, nos militants tirent des conclusions qui les portent à des jugements assez sévères.

Ne vous étonnez donc pas, Monsieur le Directeur Général, si, après avoir rappelé à mes camarades que vous ne pouviez mésestimer le corps dont vous étiez vous-même issu, je viens vous demander de nous en donner assurance.

Avec l'assurance de mes sentiments respectueux.

Pour le Bureau National,
Le Secrétaire général du S.N.I.,
Denis FORESTIER.

N'ayant reçu aucune réponse, cette lettre était publiée dans l'*Ecole Libératrice* du 25 avril et c'est pur hasard si, le jour même de la publication, FORESTIER recevait la réponse suivante, datée du 22 avril :

Paris, le 22 avril 1958.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Je pense que je ne rencontrerai pas de difficultés auprès de vous si je vous demande de ne jamais juger mes propos sur un compte rendu de presse.

Si j'ai indiqué, à Nantes et ailleurs, que l'afflux des élèves dans les établissements de l'Enseignement du Second Degré risquait de faire perdre à cet enseignement certaines de ses qualités traditionnelles, qualités qui, d'ailleurs, réapparaîtront plus tard, du fait même de l'élargissement du recrutement ; si j'ai dit, d'autre part, en faisant le bilan des besoins de l'Enseignement du Second Degré et de ceux qui puisent dans son recrutement, que nous ne pourrions pas répondre à toutes ces exigences sans faire appel aux maîtres du Premier Degré, rien n'autorisait les journalistes à lier les questions et à expliquer la baisse probable de la qualité par l'appel aux instituteurs.

J'ai trop d'attaches avec le Corps enseignant primaire — comme vous-même le rappelez — et assez d'expérience des rapports humains, pour ne pas commettre une telle erreur. D'ailleurs, même s'il s'agissait, non pas de maîtres auxquels je suis très attaché, mais seulement d'un corps quelconque de fonctionnaires, je n'ai pas l'habitude de me montrer désagréable avec ceux dont j'ai besoin lorsque je fais appel à eux.

Lorsque j'accorde audience à des représentants de groupements universitaires, il est d'usage que mes déclarations soient publiées, seulement après que le texte m'en a été soumis. On ne peut évidemment pas imposer règle semblable à des journalistes pressés par l'actualité : on ne peut que les laisser responsables des propos prêtés à telle ou telle personnalité.

C'est pourquoi je vous demande de ne jamais juger mes propos que sur des comptes rendus que j'aurais moi-même approuvés.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus dévoués et les meilleurs et très amicaux.

Ch. BRUNOLD.

Au risque de passer pour un mauvais coucheur, je ne considère pas l'incident comme clos. Admettons que les propos reproduits par le journaliste aient été déformés. Il demeure que, dans l'esprit de M. BRUNOLD, il peut être trouvé une solution partielle et provisoire aux difficultés du Second Degré en augmentant les difficultés, en démantelant au besoin l'Enseignement du Premier Degré.

4. Existe-t-il une solution ? — Je ne sais pas si quelqu'un est en mesure de répondre à cette question. Je me contenterai de proposer quelques remarques.

— *Il ne peut y avoir de solution que dans le cadre d'une réforme générale de l'enseignement* : cela suppose un plan coordonné de formation des maîtres pour *tous* les degrés, plan qui doit prévoir la formation scientifique (principalement assurée par les Facultés) et la formation pédagogique (qui doit être l'œuvre de l'enseignement tout entier au sein d'Instituts de Formation et de Recherche Pédagogique).

— *Cette réforme suppose la mise en œuvre de grands moyens*, car l'effort doit être simultané pour tous les niveaux.

— *Il faut sérieusement étudier les moyens de former mieux et plus vite les professeurs* : MIEUX, car il ne s'agit pas d'abaisser la qualification à un moment où les besoins, en particulier dans les disciplines scientifiques, se développent d'une haute qualification, alors qu'il faut adapter cette formation à l'enseignement que le futur professeur aura à donner (il faudra bien que les professeurs des Facultés se fassent à l'idée des licences polyvalentes). — et PLUS VITE, alors que la Commission officielle de la réforme de la licence semble mener ses travaux à une vitesse de recours en Conseil d'Etat.

J'ouvre ici une parenthèse pour saluer l'esprit réaliste et la volonté d'aboutir à une réforme réelle marqué, sur ce point de la réforme de la licence, par le Colloque déjà cité du M.N.D.S. En annexe on lira le rapport qu'il a adopté sur ce sujet.

— Il ne faut pas négliger un effort de propagande en faveur des carrières de l'enseignement, alors que, même certains professeurs du Supérieur, dans leur lutte ouverte contre la Direction du Second Degré prêtent le flanc à cette grave critique, qu'ils peuvent décourager des vocations enseignantes. J'ajouterai que si propagande il doit y avoir, mieux vaudrait ne pas la confier au journaliste nantais qui entendait si mal ce que disait M. BRUNOLD.

On objectera à ces remarques qu'elles ne proposent rien sur le plan pratique pour remédier immédiatement à la crise. Il est vrai que je ne me sens pas le courage de répéter le faisceau de mesures provisoires et toutes très partielles qui peuvent, dans une certaine mesure, masquer la dure réalité : faute d'avoir prévu quels seraient exactement les besoins de l'enseignement en 1958, on ne pourra réaliser en 1958 les réformes qui auraient pourtant été indispensables pour que les jeunes gens de 1970 puissent affronter les problèmes de leur temps.

Cependant, le cycle des catastrophes n'est pas nécessairement éternel ; un vieil ami me persuade qu'au creux de la vague il faut se préparer à bien profiter de l'élan qui va nous emporter.

G. W.

ANNEXE

Voici le texte du rapport sur la licence adopté par le Colloque du M.N.D.S. des 19, 20, 21 avril.

LA LICENCE ES SCIENCES

I. DÉFINITION DE LA LICENCE. — La licence ès sciences d'Etat doit devenir la sanction normale de deux années d'études après un certificat propédeutique. Ces deux années seront consacrées à l'intérieur de chaque grande discipline, aux études scientifiques communes, aux professions variées, auxquelles conduisent les Facultés des Sciences.

De telles études doivent être complétées par des enseignements post-licence propres aux différentes orientations, par exemple :

1° la formation des professeurs certifiés, des Enseignements Secondaire et Technique demandera une année complémentaire d'études théoriques et pédagogiques ;

2° les futurs agrégés de l'Education Nationale devront être titulaires d'un diplôme d'études supérieures comportant la présentation d'un mémoire et l'acquisition d'un certificat approprié. La durée normale de ces études est d'un an ;

3° des études analogues peuvent être conseillées aux futurs chercheurs ;

4° l'accès à la profession d'ingénieurs, à partir de la licence, doit être facilité par des enseignements appropriés.

A côté de la licence d'Etat, peuvent exister des licences d'Université constituées par des groupements plus libres d'enseignement existants.

II. Structure de la licence. — Il existe trois licences d'Etat : la licence en mathématiques, la licence ès sciences physiques (mention physique ou mention chimie), la licence ès sciences naturelles (mention sciences biologiques ou sciences de la terre).

a) *Licence en mathématiques :* La licence en mathématiques comporte deux enseignements annuels de mathématiques de trois heures de cours magistraux par semaine et trois enseignements semestriels à options choisis parmi les suivants : physique (trois options possibles), mécanique (trois options possibles), probabilités, statistique, astronomie ou mathématiques.

b) *Licence en sciences physiques :* 1° Mention physique : elle comprend trois enseignements semestriels de cinquante heures environ, portant sur : électricité ; mécanique physique et optique ; thermodynamique et physique atomique. En outre : un enseignement annuel de mathématiques à l'usage des physiciens (cent heures) et un enseignement annuel de chimie (cent heures). Ce dernier enseignement pourrait être remplacé par un enseignement d'électrotechnique (cent heures).

2° Mention chimie : elle comprend un enseignement de chimie générale ; thermodynamique, atomistique, cynétique (75 heures) ; un enseignement de chimie organique (75 heures) ; un enseignement de chimie minérale (50 heures) ; un enseignement de physique (100 heures) comprenant les bases de la thermodynamique et de la physique atomique, de l'électricité et de l'optique ; enfin un enseignement à option (50 heures) dans lequel pourrait être inclus un enseignement de chimie industrielle.

c) *Licence ès sciences naturelles :* Chaque année dix heures hebdomadaires d'enseignement magistral et seize heures de travaux pratiques et séminaires. Répartition des heures d'enseignement magistral :

1° Mention sciences biologiques :

— 1re année : 4 heures zoologie 1 ; — 3 heures botanique 1 ; — 3 heures une unité de biochimie, microbiologie et physiologie végétale.

— 2e année : 4 heures physiologie 1 ; — 2 heures biologie générale ; — 4 heures option comprenant géologie 1, botanique 2, zoologie 2, physiologie 2 ou d'autres unités de la post-licence ou des autres licences ès sciences.

2° Sciences de la Terre :

— 1re année : 4 heures géologie 1 ; — 3 heures botanique 1 ; — 3 heures chimie minérale et générale.

— 2e année : 4 heures zoologie 1 ; — 4 heures géologie 2 ; — 2 heures au choix minéralogie ou biologie générale.

III. Remarques générales sur l'organisation de l'enseignement. — Il est apparu comme souhaitable :

1° que l'encadrement des étudiants soit renforcé dans une proportion considérable. La création de deux mille postes de chefs de travaux et assistants à la rentrée prochaine permettrait une situation satisfaisante, on obtiendrait ainsi, pour les enseignements principaux, un taux raisonnable d'enseignants par étudiant ;

2° qu'un système d'examens partiels, de préférence semestriels, soit mis au point et que l'usage des notes de scolarité soit généralisé ;

3° qu'une augmentation du nombre des semaines de scolarité puisse avoir lieu grâce à l'aménagement d'examens et à l'augmentation massive du corps enseignant. Trente semaines annuelles d'enseignements magistraux seraient un idéal désirable.